



# Rapport d'Orientations Budgétaires

---

# 2021

## **SOMMAIRE**

### **Rappel règlementaire**

-

### **Contexte économique national**

-

### **Contexte local**

*Stratégie fiscale*

*Stratégie d'endettement*

*Stratégie budgétaire*

-

### **Plan Pluriannuel d'Investissement 2020 - 2026**

## **RAPPEL REGLEMENTAIRE**

## Rappel règlementaire

- L'examen du budget doit être précédé d'une phase préalable constituée par le débat de l'assemblée délibérante sur les **orientations budgétaires** (articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L. 4311-1 du CGCT).
- Ce débat doit intervenir **dans un délai de deux mois** précédant le vote du budget pour les communes.
- Même s'il ne doit emporter **aucune décision à ce stade de** la procédure budgétaire, **ce débat constitue une formalité substantielle** destinée à éclairer le vote des élus et doit intervenir au cours de la phase préparatoire du budget.

## Rappel réglementaire

- Ce débat permet à l'assemblée délibérante :
  - de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
  - d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la Collectivité.
- Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) propose les orientations de la Collectivité en termes de services rendus, d'investissement, de fiscalité et d'endettement
- La loi a rendu **obligatoire le vote** du DOB (en faisant apparaître la répartition des voix), sur la base d'un **rapport d'orientations budgétaires** (ROB), ce qui a pour effet de constater aussi l'existence du rapport.

## **CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL**

## Le contexte économique national

### Principaux éléments de cadrage économique *(données PLF 2021)*

- Prévision de croissance du **PIB** : une évolution comprise entre + 5.8 et + 8 % en 2021, après une année 2020 en recul avec un PIB compris entre – 8.7 et – 12.5%

#### Croissance du PIB : comparaison des prévisions

organismes	2020	2021	2021/2019
Projet de loi de finances	-10	8	-2,7
OCDE	-9,5	5,8	-4,3
Consensus Forecasts (septembre)	-9,5	6,9	-3,3
Banque de France	-8,7	7,4	-1,9
Insee	-9,0	/	/
Commission européenne	-10,5	7,5	-3,8
FMI	-12,5	7,3	-6,1

## Le contexte économique national

### Dotations de l'Etat aux Collectivités locales :

- ✓ **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) :** stabilité par rapport au montant de 2020, soit environ **26.8 milliards d'euros au niveau national**
- ✓ **Poursuite de la péréquation horizontale – entres Communes :** en 2021, comme pour environ la moitié des Communes, SAUTRON verra sa Dotation Forfaitaire diminuer par rapport à 2020 du fait du mécanisme d'écrêtement :

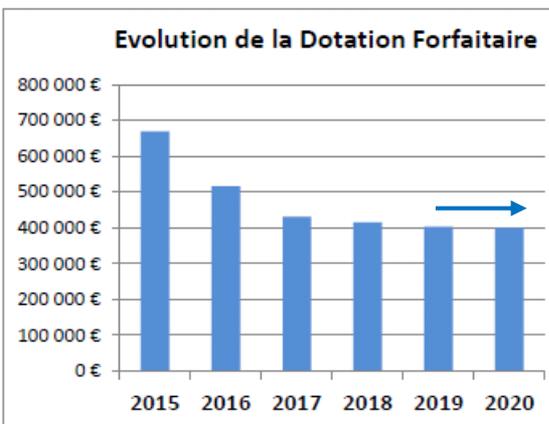
### La DGF : rappels sur les mécanismes d'écrêtement

- Les écrêtements servent à financer les besoins au sein de la DGF du bloc communal, notamment la hausse annuelle de la péréquation.
- Deux mécanismes d'écrêtement :
  - un écrêtement appliqué sur la dotation forfaitaire des communes, sous condition de potentiel fiscal (environ 20 300 communes écrêtées en 2020) ;
  - une minoration appliquée sur la dotation de compensation des EPCI.
- ✓ **Les Dotations de Solidarité Urbaine (DSU), et Rurale (DSR), dont SAUTRON est éligible, progresseront comme les années précédentes de 90 millions chacune**

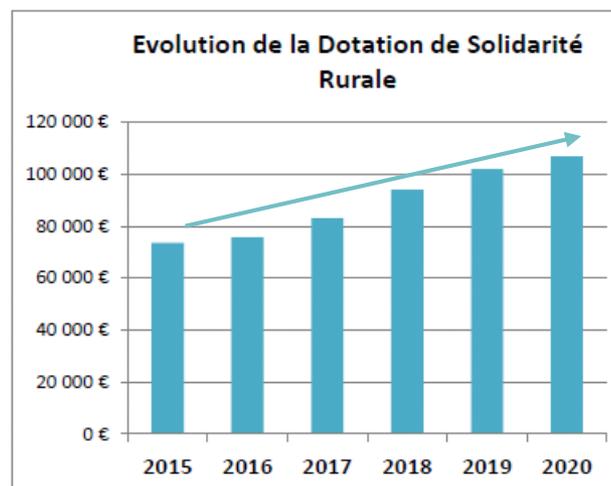
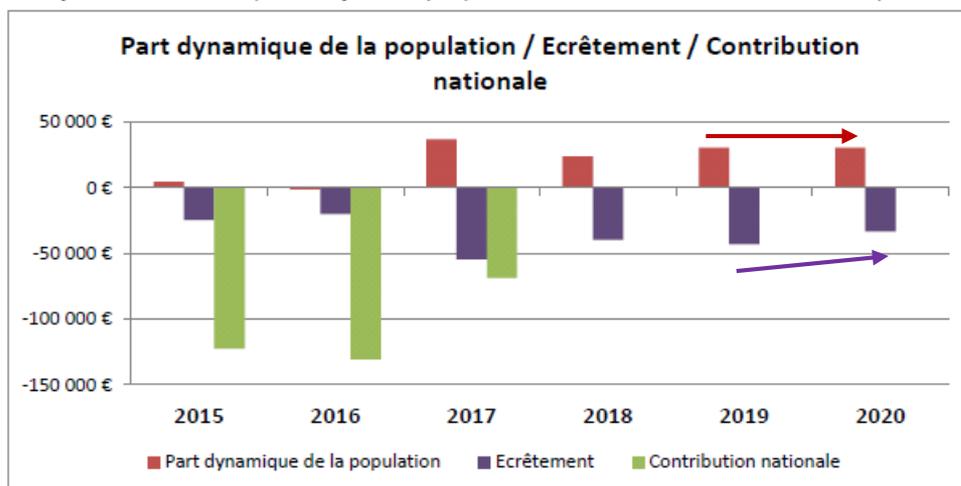
## Focus : évolution de la DGF pour SAUTRON

### Evolution de la DGF - période 2014 / 2020

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Dotation forfaitaire notifiée</b>	669 026 €	516 860 €	430 889 €	414 911 €	402 607 €	399 792 €
Dotation de base	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Dotation de superficie	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Complément de garantie	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Dotation forfaitaire N-1 retraitée</b>	811 191 €	669 026 €	516 860 €	430 889 €	414 911 €	402 607 €
<b>Part dynamique de la population</b>	4 660 €	-1 305 €	37 036 €	23 811 €	30 633 €	30 578 €
<b>Ecrêtement</b>	-24 348 €	-20 071 €	-54 351 €	-39 789 €	-42 937 €	-33 393 €
<b>Contribution nationale</b>	-122 477 €	-130 790 €	-68 656 €	0 €	0 €	0 €
<b>DSR* notifiée</b>	73 469 €	75 632 €	82 948 €	93 994 €	102 003 €	106 743 €



\* (Dotation de Solidarité Rurale ; elle est attribuée aux Communes de moins de 10 000 habitants dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur au double du potentiel fiscal moyen par habitant des Communes de même strate)



## Le contexte économique national

### Evolution comparée de l'inflation et du « panier du Maire »

*Rappel : L'indice de prix des dépenses communales mesure l'inflation qui s'applique aux budgets des mairies en prenant en compte les spécificités de la dépense publique communale.*

*L'analyse de cet indice spécifique permet de démontrer que les acteurs publics subissent sur longue période une « inflation » plus vive que celle des ménages en raison des spécificités de la dépense publique communale, soit environ ½ point d'écart.*

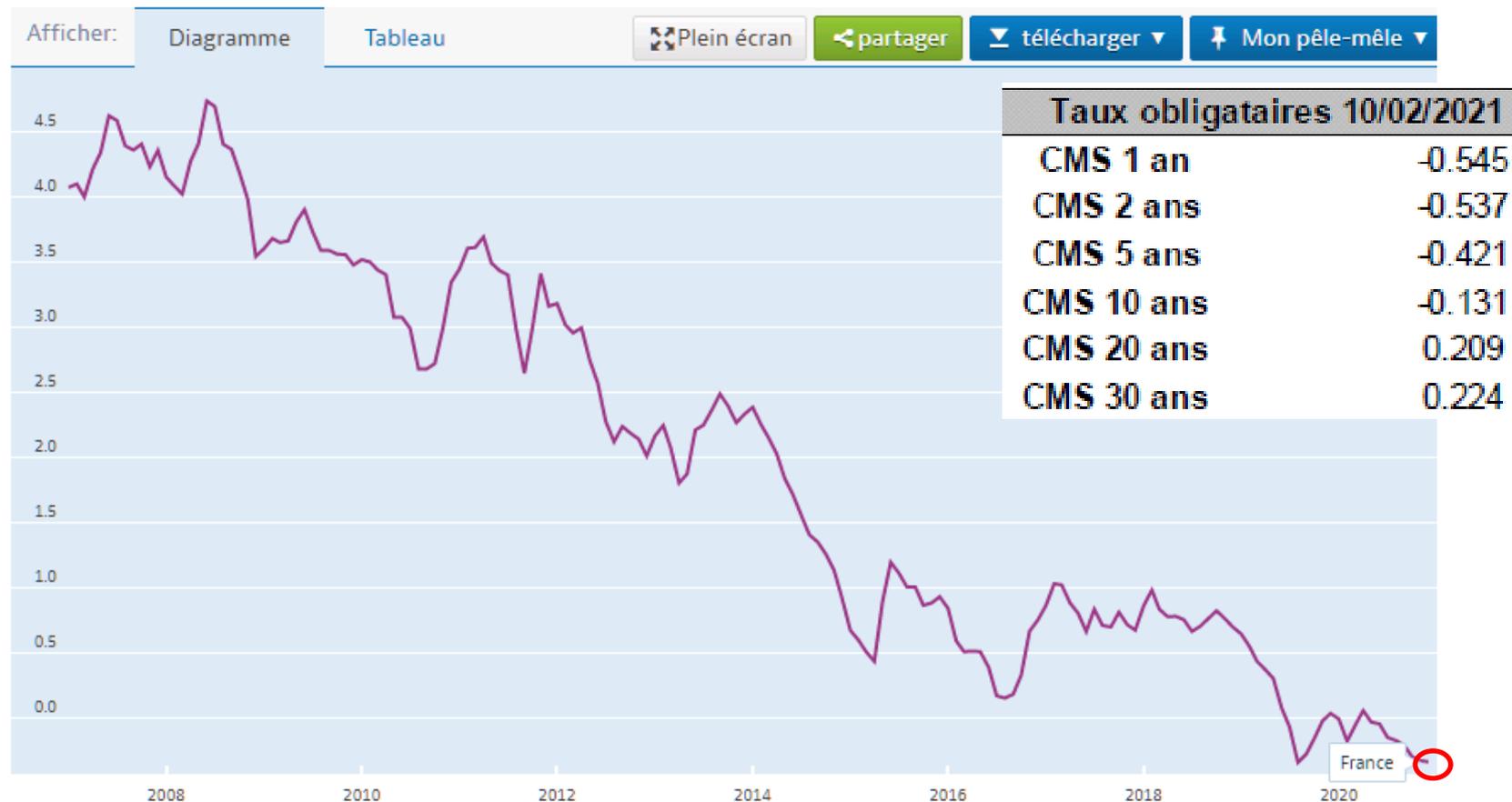
Base 100 en 2010	Juin 2020		2010 - 2019
	Valeur de l'indice	Évolution sur 1 an (4T / 4T)	Évolution annuelle moyenne
Indice de prix des dépenses communales hors charges financières	114,2	0,57 %	1,41 %
<i>Y compris charges financières</i>	109,5	0,24 %	0,95%
Indice des prix à la consommation hors tabac	110,1	0,66 %	0,98 %

## Le contexte économique national

### Evolution des marchés financiers : un marché des taux long toujours favorable

Taux d'intérêt à long terme Total, % par an, janv 2007 - dec 2020

Source : Finan



## **CONTEXTE LOCAL**

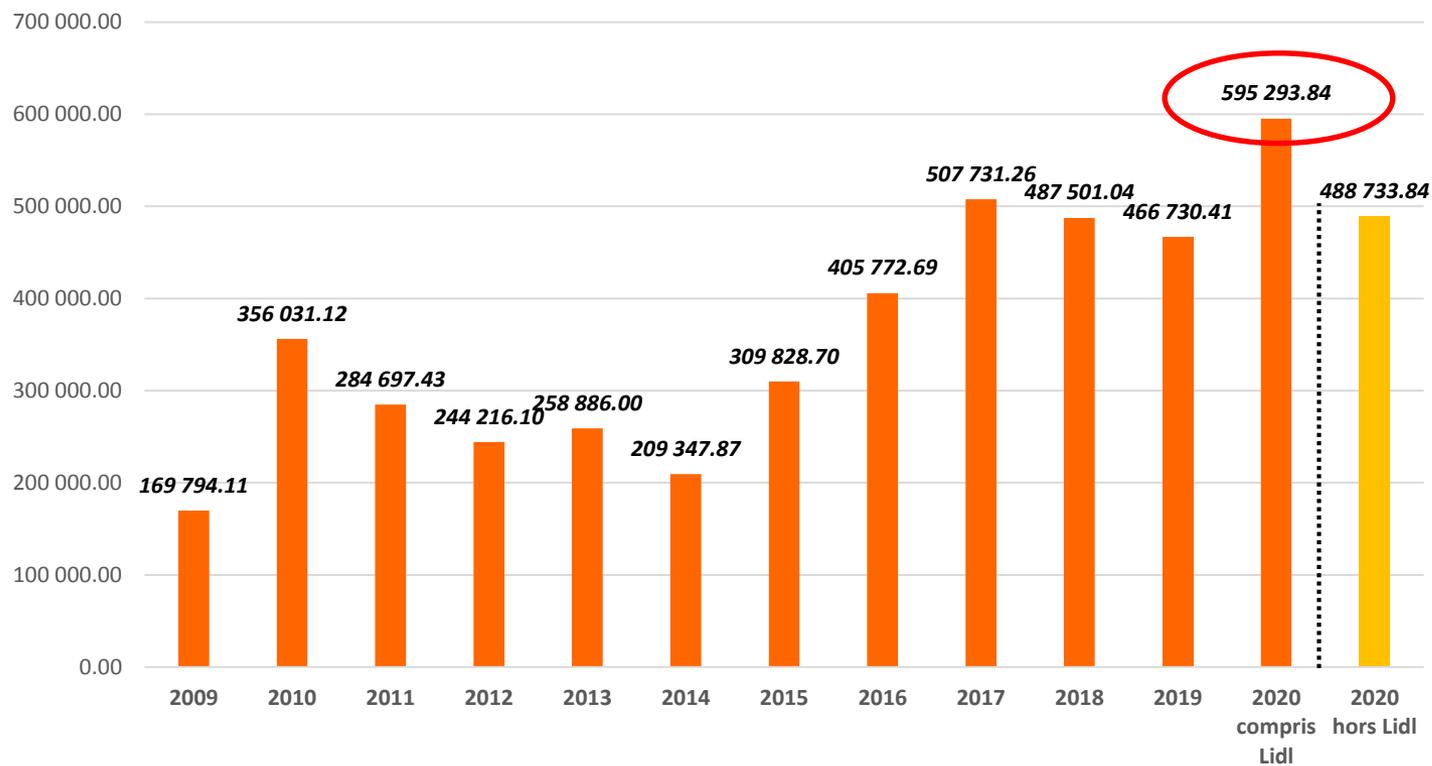
## Le contexte local – Prévision par grandes masses du Budget 2021

### En termes d'orientations des recettes de Fonctionnement : *(principales recettes)*

1. Manque de visibilité sur le calcul des **recettes fiscales** pour 2021 – produits restreints à la Taxe sur le Foncier bâti (part communale + part départementale) et le Foncier non bâti (*revalorisation annuelle des bases de + 0.2 % en 2021 pr les Taxes Foncières, après + 2.2 % en 2019 et + 0.9 % en 2020*)
  - *Aucune information de l'Etat avant le 31 Mars 2021*
1. Incertitude sur les **dotations de l'Etat** : diminution de la Dotation forfaitaire pour SAUTRON (*poursuite du mécanisme de péréquation horizontale*) – *évolution incertaine de la DSR / réforme*
2. Reversements de **Nantes Métropole** :
  - *Évolution figée de l'Attribution de Compensation depuis 2001, revue en 2015 à 355 832 € / an*
  - *Incertitude concernant l'évolution de la Dotation de Solidarité Communautaire – la suppression de la Taxe d'Habitation ayant un impact sur les recettes de Nantes Métropole (rappel : + 9.2 % en 2020)*
3. Stabilisation des **produits des services** : (*essentiellement restauration & périscolaire*)
  - *Stabilité des recettes (environ 700 000 €) – hypothèse de retour à une année « normale »*
4. Evolution aléatoire de la **taxe additionnelle aux droits de mutation** (tendance à la hausse régulière depuis 5 ans, sauf en 2018 et 2019) – orientation positive et raisonnable pour 2021
5. Incertitude sur l'évolution des **compensations fiscales** de l'Etat (tendance à la baisse)<sup>13</sup>

**Le contexte local – Prévision par grandes masses du Budget 2021**

Evolution des droits de mutation :

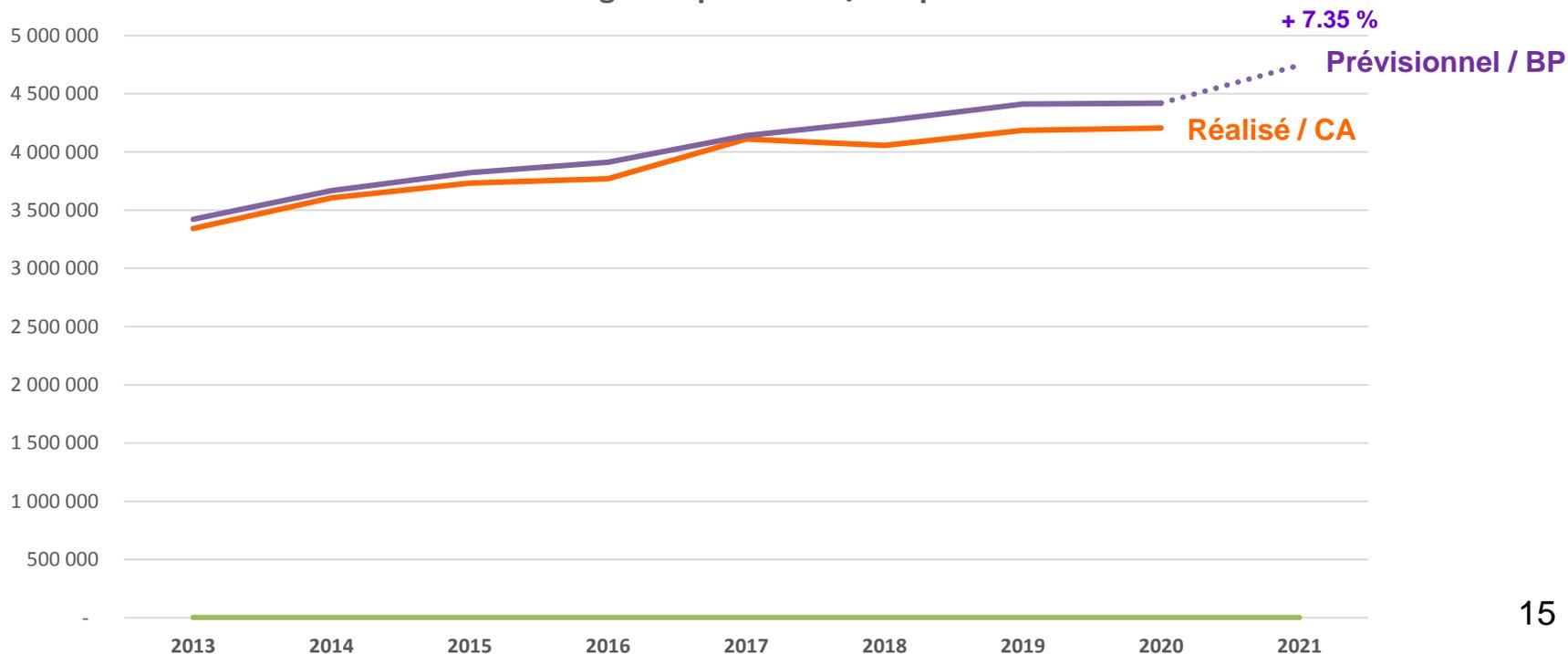


## Le contexte local – Préviation par grandes masses du Budget 2021

### En termes d'orientations des dépenses de Fonctionnement :

1. Augmentation de + **7.35 %** des **charges de personnel**, en lien avec l'évolution de la réglementation et le renforcement des services (*prévisionnels Budgets 2020 et 2021*).

Evolution des charges de personnel / chapitre 012



## Le contexte local – Prévision par grandes masses du Budget 2021

### Composantes de l'évolution de la masse salariale en 2021 (*prévisionnel*) :

#### Evolution mécanique ou subie par la Commune :

- Augmentation de la cotisation du Centre de Gestion (médecine professionnelle)
- Poursuite de la mise en œuvre sur plusieurs années du Parcours Professionnel des Carrières et des Rémunérations (PPCR – a débuté en 2017) = revalorisation des indices cat. C et A
- Application de la prime de précarité sur les CDD
- Tenue des élections Dép. et Rég. : 2 tours / 2 scrutins / double de bureaux
- Cumuls de certains postes (dont cat. A / service RH – service Tech.) liés à des absences ou des départs
- Indemnité de licenciement (1 agent + allocations chômage à suivre)
- Retour de « disponibilités » (1 agent)
- COVID / personnes fragiles à remplacer (taux d'encadrement en animation notamment) = augmentation du nombre d'heures nécessaires

#### Evolution choisie par la Commune

- Recrutement d'un 4<sup>ème</sup> Policier municipal
- Renforcement des services (services bâtiment, espaces verts, restauration...)
- Service civique

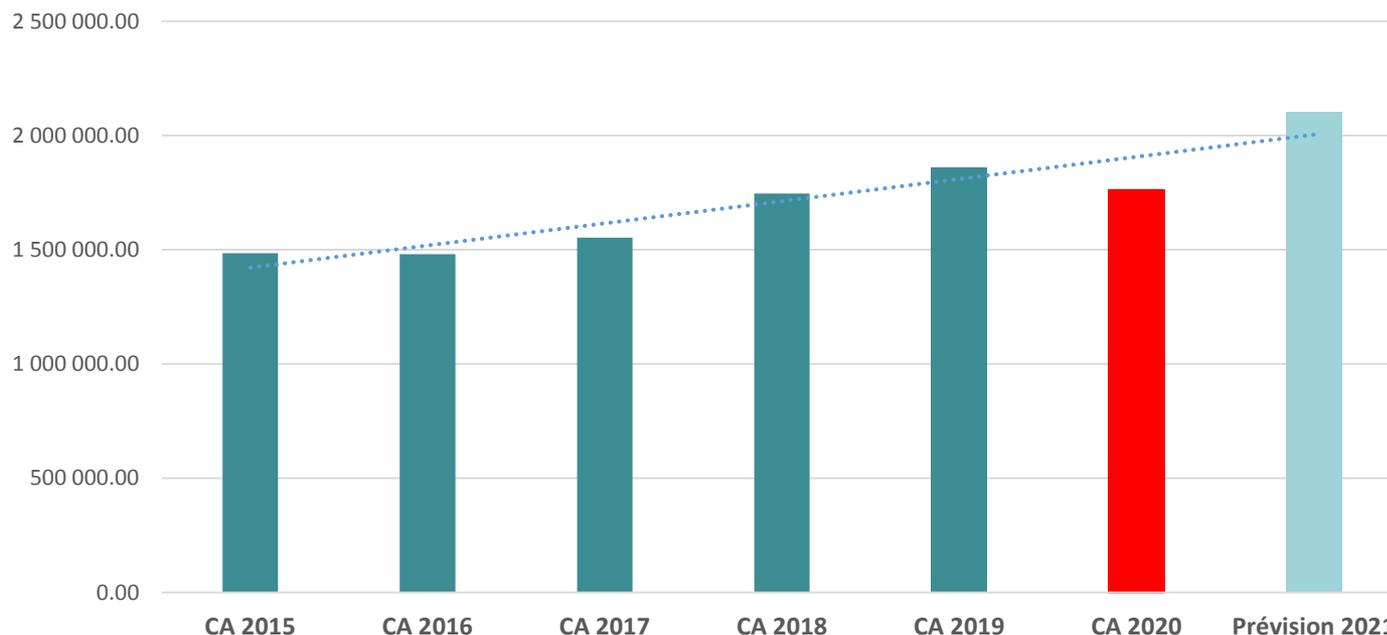
## Le contexte local – Prévision par grandes masses du Budget 2021

### En termes d'hypothèses de dépenses de Fonctionnement :

#### 2. Augmentation maîtrisée des **charges à caractère général** – après une **année 2020 atypique**

*Hausse de **3.2 %** entre le BP 2020 et les orientations pour 2021 - en lien avec le développement de l'externalisation de certaines missions (service espaces verts, service propreté...), de l'informatique (dématérialisation, externalisation d'applications...). L'année 2020 a été marquée par une baisse des dépenses de Fonctionnement (confinements)*

Chap 011 - Charges à caractère général



## Le contexte local – Préviation par grandes masses du Budget 2021

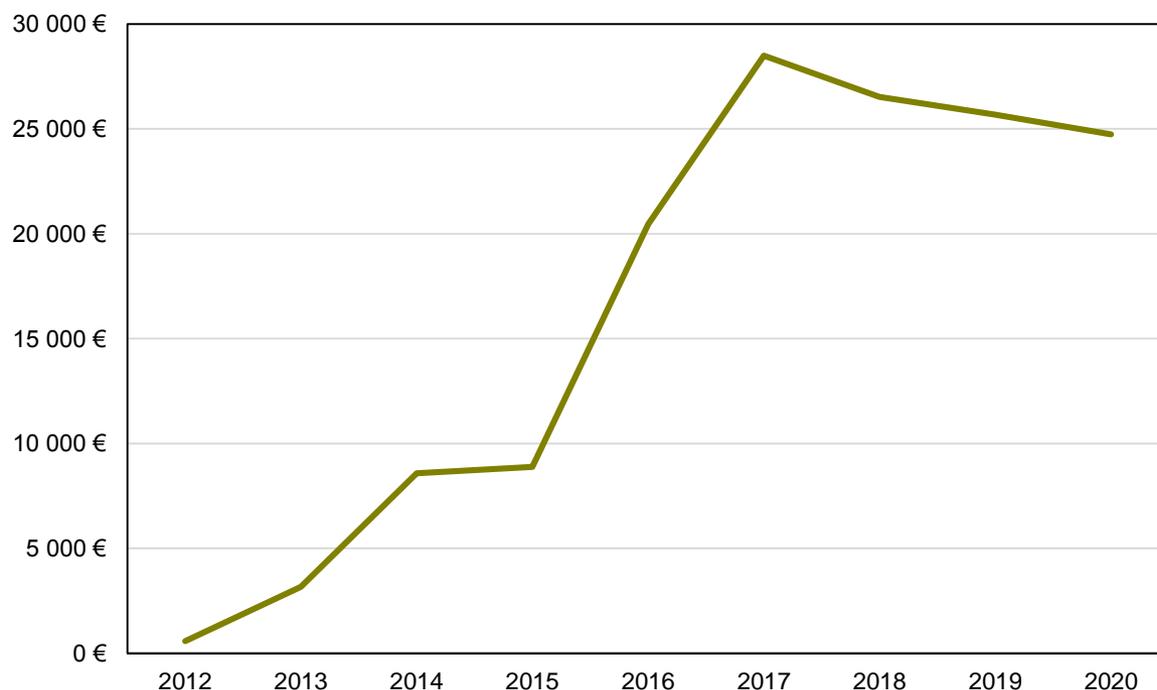
### En termes d'hypothèses de dépenses de Fonctionnement :

#### 3. Prélèvement au titre du **FPIC – Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal**

*Après 5 années en constante progression, le prélèvement sur recettes fiscales au titre du **Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal**, diminue progressivement depuis 2018.*

**Le montant du prélèvement nous sera communiqué en Juillet, pour 2021**  
(= coût supplémentaire)

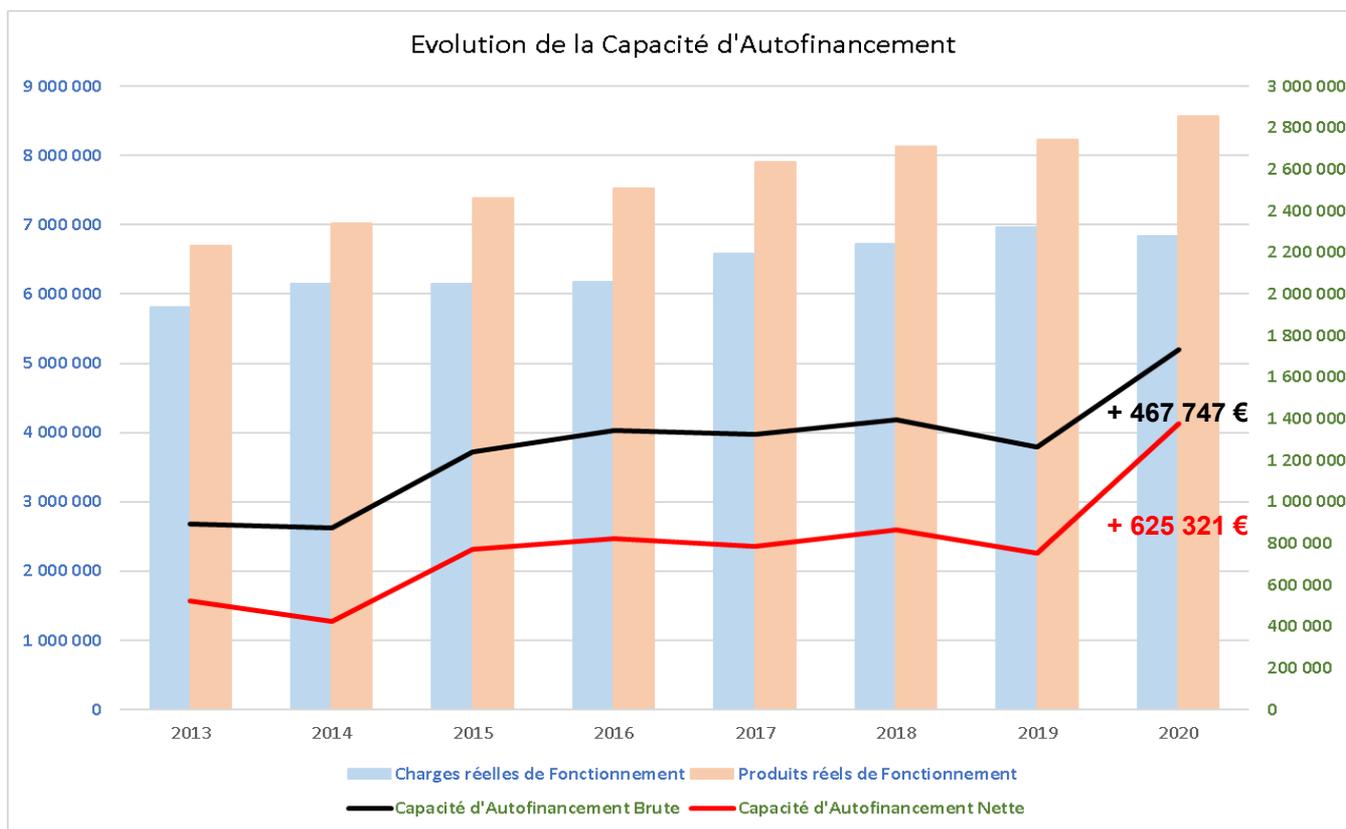
Evolution du prélèvement pour Sautron



## Le contexte local – Capacité d'Autofinancement

### Situation de la Capacité d'Autofinancement de la Commune (CAF) :

*La Capacité d'Autofinancement a augmenté assez fortement en 2020, de part notamment certaines recettes supplémentaires, pour plus de 600 000 € (vente de terrains, soutien exceptionnel de la CAF44, droits de mutation), et malgré une perte de 250 000 € de recettes concernant la restauration scolaire et l'accueil périscolaire, liée à la situation sanitaire en 2020 et aux confinements :*



## Le contexte local – les orientations pour 2021

### La politique fiscale

- Rappel de l'évolution des bases et des taux entre 2019 et 2020 :

- **Bases 2020** :
  - ~~TH~~ : suppression de la Taxe d'Habitation
  - TFB : + 2.25 %
  - TFNB : + 1.76 %

*Comprenant une revalorisation annuelle des bases par l'Etat fixée à + 0.9 % pour 2020 (voté en Loi de Finances)*

- **Taux** : les taux des deux taxes foncières n'ont pas augmenté en 2020, soit 17.11% (TFB) et 43.15 % (TFNB)

### ➤ **Orientation pour 2021 :**

*Hypothèses de travail :*

- **Bases 2021** : *aucune information à ce jour – l'Etat ne nous communiquera que le 31 Mars 2021 les bases prévisionnelles des deux taxes locales restantes (TFB et TFNB), ainsi que le coefficient correcteur qui devra compenser la perte des recettes liées à la suppression de la Taxe d'Habitation.*

**Les valeurs locatives concernant les locaux encore imposables augmenteront mécaniquement de + 0.2 % (prévu dans la Loi de Finances pour 2021)**

**Les bases « physiques », quant à elles, pourraient évoluer de + 0.8 à + 1 % (constructions nouvelles)**

- **Taux** : dorénavant, seuls les taux d'imposition des taxes foncières sont votés par la Commune – le(s) taux départementaux de taxes foncières devraient venir s'ajouter aux taux actuels de la Commune

**Il sera sans doute nécessaire d'envisager une augmentation raisonnable des taux en 2021**

## Le contexte économique national

### Focus sur la suppression de la Taxe d'Habitation : le système de compensation

Dès 2021, la perte de recettes qui résultera de la suppression de la TH sera compensée pour les communes, par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Pour cela, un dispositif d'équilibrage reposant sur un **coefficient correcteur** sera mis en place afin de corriger les écarts de produits générés par ce transfert.

Le montant du produit de la taxe d'habitation supprimée (1) et de la taxe foncière communale sur les propriétés bâties avant transfert (2) correspondra donc au montant du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties après transfert, avec l'application du coefficient correcteur (4) :

### Simulation réalisée pour la Commune de SAUTRON par la DGFIP, en Octobre 2019 :

LIBELLE DE LA COMMUNE	Avant la réforme			Après la réforme			
	Ressource de taxe d'habitation (données 2018 du rôle général et compensations d'exonération de taxe d'habitation) <b>(1)</b>	Produit de foncier bâti communal <b>(2)</b>	Ressource de taxe d'habitation et produit de foncier bâti communal <b>(1+2)</b>	PRODUIT TFB DEPARTEMENTAL transféré à la commune <b>(3)</b>	Produit de foncier bâti communal après transfert <b>(2+3)</b>	COEFFICIENT CORRECTEUR <b>(1+2)/(2+3)</b>	PRODUIT TFB après application du coefficient <b>(4)</b>
SAUTRON	2 707 026	1 828 604	4 535 630	1 562 426	3 391 030	1,3375375623	4 535 630

Ce coefficient résulte du rapport entre les produits fiscaux avant (1+2) et après réforme (2+3).

La commune de SAUTRON sera donc « sous-compensée » par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le coefficient, construit sur des données 2018, est pour l'instant **indicatif**. Sa valeur définitive sera calculée en Mars 2021 sur la base des éléments de référence votés en loi de finances pour 2021 (info attendue pour le 31/03/2021).

## Le contexte local – les orientations pour 2021

### La politique d'endettement

- **Endettement maîtrisé de la Commune**

*L'encours de la dette par habitant a augmenté en 2020, passant de 514 €/hab., au 31/12/2019, à 680 €/hab. au 31/12/2020, suite à un emprunt de 2 000 000 € réalisé en Décembre 2020.*

*Ce prêt participe au financement d'une partie des travaux d'extension et de réaménagement de l'école de la Forêt, ainsi que des travaux de rénovation énergétique des salles de sports.*

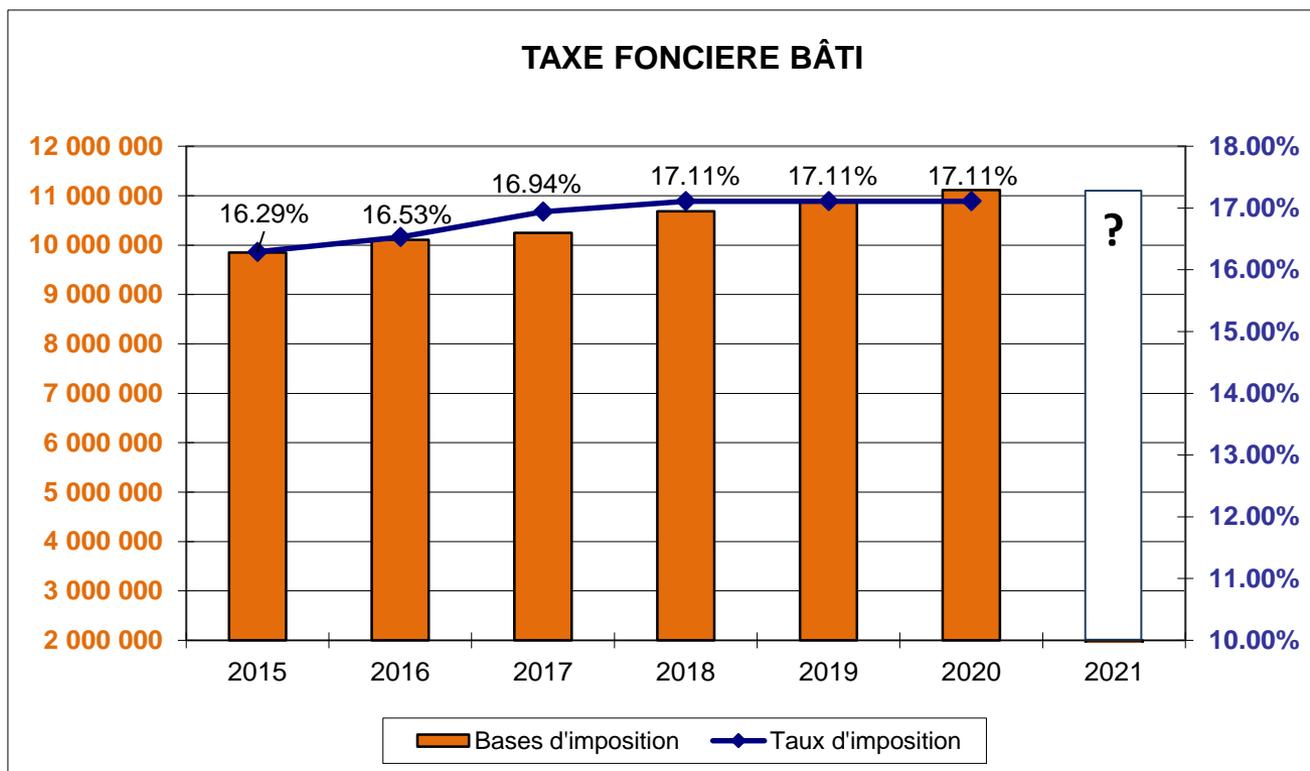
*L'encours par habitant reste inférieur à la moyenne nationale de la strate (828 € / hab. en 2019 pour les communes de même strate de population).*

- **Orientation pour 2021 :**

- *Pour l'exercice 2021, la Commune étudiera les opportunités offertes par le niveau actuellement bas des taux d'intérêt à long terme (taux fixe) pour emprunter à nouveau, mais dans une moindre mesure (entre 500 000 € et 1 000 000 €).*

La politique fiscale – les orientations pour 2021

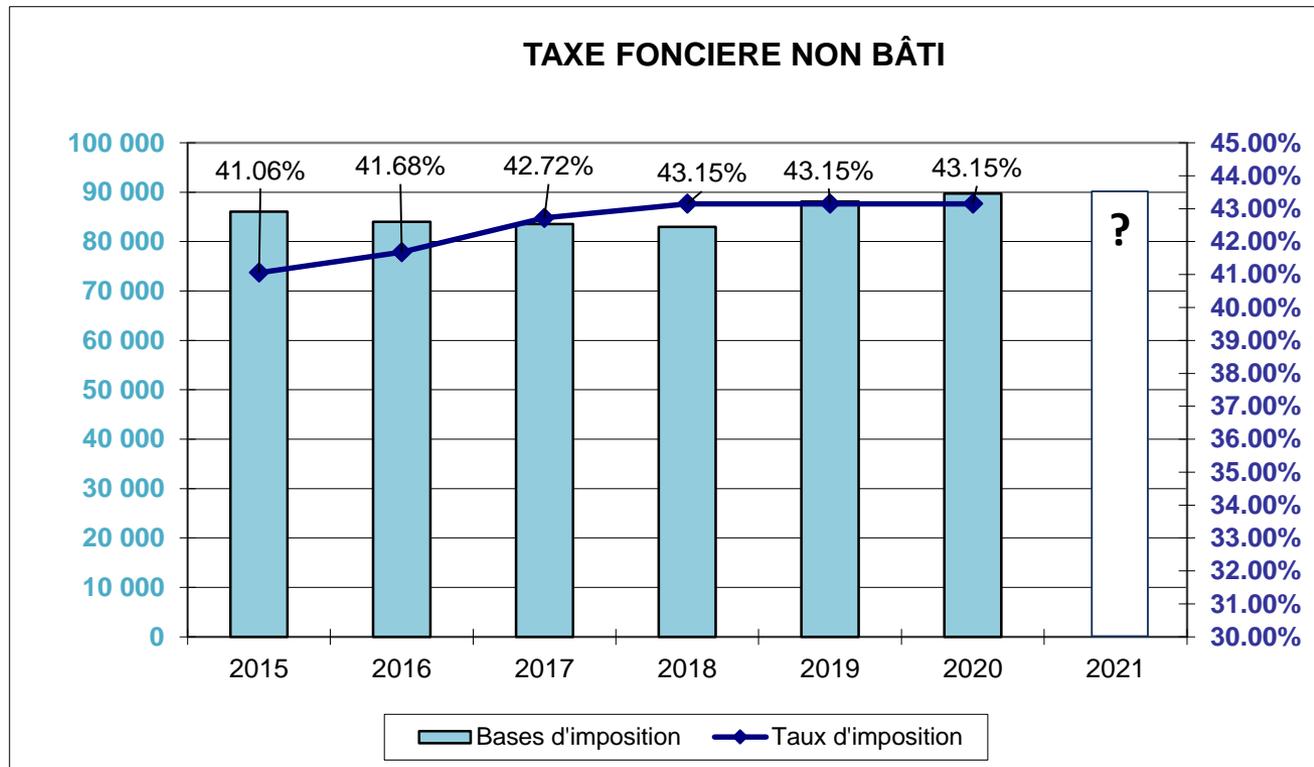
**Bases et taux d'imposition sur les ménages**



Pour rappel, le taux de la Taxe sur le Foncier Bâti voté par le Département est de **15 %**

La politique fiscale – les orientations pour 2021

**Bases et taux d'imposition sur les ménages**



## La politique d'endettement – les orientations pour 2021

### Encours de la dette

L'encours de dette s'élève à 5 788 326.42 € au 01/01/2021

La capacité de désendettement de la Commune s'élève à **3.34 ans**

En comparaison, la commune se situe en dessous de la médiane des communes de la même strate nationale, qui se situe à un peu moins de **5 années**

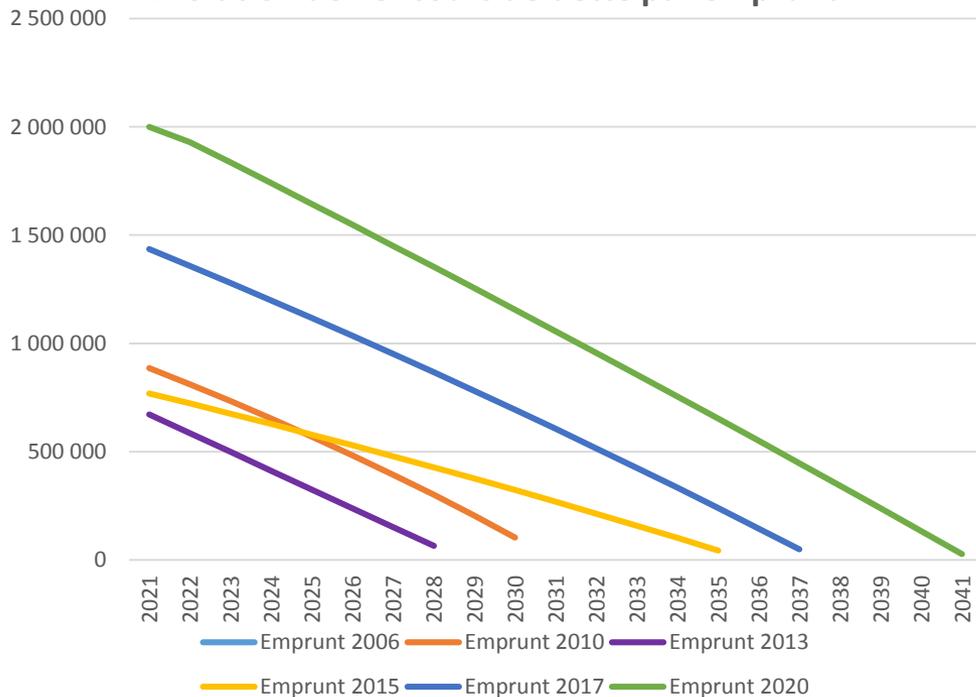
#### Structure des emprunts en cours :

6 emprunts restent en cours au 1/1/21, à **taux fixe**  
1 emprunt (2006) arrivera à terme en 2021

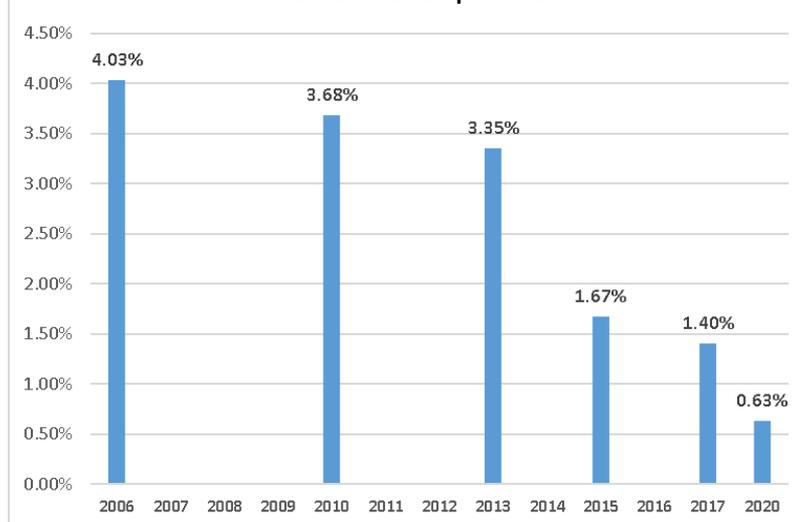
#### Liste des prêteurs :

Caisse d'Epargne : 1  
Crédit Agricole : 1  
Crédit Mutuel : 2  
Banque Postale : 2

Evolution de l'encours de dette par emprunt



Niveau des taux des emprunts en cours



# **PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT**

# Plan Pluriannuel d'Investissement 2020/2026

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	élections						élections
Nouveaux Equipements	Installat° lignes de self rest scol Forêt & Riv 55 000 €						
		Création Maison Petite Enfance prov° : 100 000 € 2021 : 15 000 (Moe) / 2022 : 85 000 € (trvx)					
	Foot - création d'un espace de convivialité 195 000 €	Création terrains synthétiques multisports + foot à 5 1 200 000 € (2021 : 150 000 €)					
		études M. d'Œuvre 150 000 €	travaux 1 050 000 €				
	Création d'une aire de jeux rue du Bois Colin 41 500 €			Construction d'une nouvelle salle de sports / 5 100 000 €			
			concours architect.	études Moe	travaux		
			200 000 €	900 000 €	3 000 000 €	1 000 000 €	
Rénovations et réaménagements importants du patrimoine existant	Extension / réaménagement école Forêt 1 600 000 € (BP + BS) (+ 115 000 € RAR 2019 = 1 715 000 €)						
	1 600 000 €	0 €					
		Projet Médiathèque (2021 : 60 000 €)					
		program. 15 000 €	Moe 45 000 €	travaux 300 000 ?			
		Amélioration énergétique des salles de sports 1 250 000 € (Restes A Réaliser 2020)					
	1 250 000 €	(Moe + travaux)					
		réaménagement du Presbytère 100 000 € 2021 : 15 000 (Moe) / 2022 : 85 000 € (trvx)					
						Réfection toiture école élém. Rivière ? 200 000 €	
Politique Maîtrise du Foncier	budget de constitution de "réserves foncières stratégiques"						
	Remboursement Nantes Métropole OA de la Rivière (environ 100 000 €)						
Travaux de gros entretien des bâtiments et renouvellement des outils et matériels indispensables aux services	400 000 € par an	400 000 € par an	400 000 € par an	400 000 € par an	400 000 € par an	400 000 € par an	400 000 € par an